

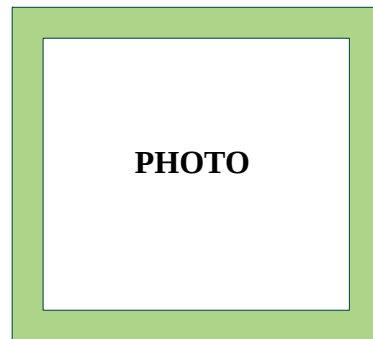
Service Ingénierie des Transports

Direction : 0594 22 07 44

Standard : 0594 22 07 54

Portable : 0694 91 72 74

Email : sabrina.cognet@ville-kourou.fr



N° Dossier :

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION
TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2021 / 2022**

● **ÉLÈVE**

1^{er} inscription

Réinscription

Nom

Prénom

Date de naissance/...../.....

Âge ans

Adresse RN PK N°

VOIE N°

Point de ramassage

CODE POSTAL

--	--	--	--	--

Commune

- Si vous résidez le long d'une RN, précisez si vous êtes à droite OU à gauche de la voie en direction de Kourou.

RESPONSABLE LÉGAL

Père Mère Autre (précisez)

Nom

Prénom

N° d'allocataire (CAF)

Employeur :

Mobile

Tél.

Émail

Adresse

.....

J'autorise le service des Transports à me communiquer des informations par SMS et/ou par mail

Fait à le

Signature

**ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE
POUR L'ANNÉE 2021-2022**

Maternelle

Primaire

Collège

Lycée

Classe :

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

.....

.....

Personne à contacter en cas de nécessité :

Nom :

Prénom :

Domicile :

Portable :

ÉLÉMENTS À FOURNIR

- Photocopie de l'attestation d'assurance scolaire 2020/2021,
- Attestation sur l'honneur pour les enfants âgés de moins de 7 ans,
- Photocopie du livret de famille ou l'acte de naissance,
- Photocopie de la pièce d'identité du représentant légal,
- Attestation d'hébergement,
- Photocopie d'une pièce d'identité de votre logeur,
- Photocopie d'un justificatif de domicile (ex : facture EDF, SGDE ou quittance de loyer) moins de 3 mois,
- 2 Photos d'identité (en couleur) de l'enfant à inscrire (pas de photocopie, ni scann).

Toute demande d'inscription incomplète ou illisible sera retournée à l'intéressé et non traitée

QUE FAUT-IL RETENIR ?

- Un délai d'une semaine est à prévoir pour obtenir le Titre de Transport après que le paiement ait été effectué,
- Tout changement d'adresse doit-être signaler,
- En cas de perte de votre carte, la tarification du duplicata s'élève à 24,00 € + 1 photo d'identité (en couleur),

TARIFICATION

La participation des familles est de 120,00 €/ an et par enfant

MODE DE RÈGLEMENT

L'émission d'un Titre de Recettes par le Service des Finances de la Mairie et par le recouvrement de ce dernier au Trésor Public

Partie réservée à l'administration

Date du retrait de la fiche

...../...../.....

Date du dépôt de la fiche

...../...../.....

